Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070216-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/16 TRAVAUX – AVENANT A LA CONVENTION NWJ MET4 – MODIFICATION DU PLAN D'IMPLANTATION

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Monsieur Rémy Le Coz propose aux membres de l'Assemblée un avenant à la convention signé avec la société NWJ MET basé sur Paris et spécialisée dans les énergies renouvelables et le stockage de l'électricité, développe des solutions de bornes rapides sur les territoires locaux.

Après étude, la ville de Plouhinec est lauréate sur le secteur du Cap Sizun pour l'implantation de 4 emplacements raccordables à 2 bornes de recharges rapides y compris les bâtiments techniques de fonctionnement sur une surface d'environ 70 m2 sur une parcelle appartenant à la commune (Parcelle YI26) située sur la zone de Ty Frapp.

L'ensemble des travaux, modalités de raccordement et autorisations sont portées par la société NWJ MET.

En contrepartie, il est prévu la signature entre les parties de deux baux commerciaux d'une durée de 9 ans avec la ville pour :

- l'installation des 2 bornes de recharge électrique sur les 4 places de parking de 2 000 € annuel
- l'installation d'un conteneur hermétique comprenant notamment une batterie de 2 000 € annuel

Ce projet et la signature par le maire des baux commerciaux ont été validés en conseil municipal du 16 décembre 2024 par délibération VP2024121616.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070216-DE

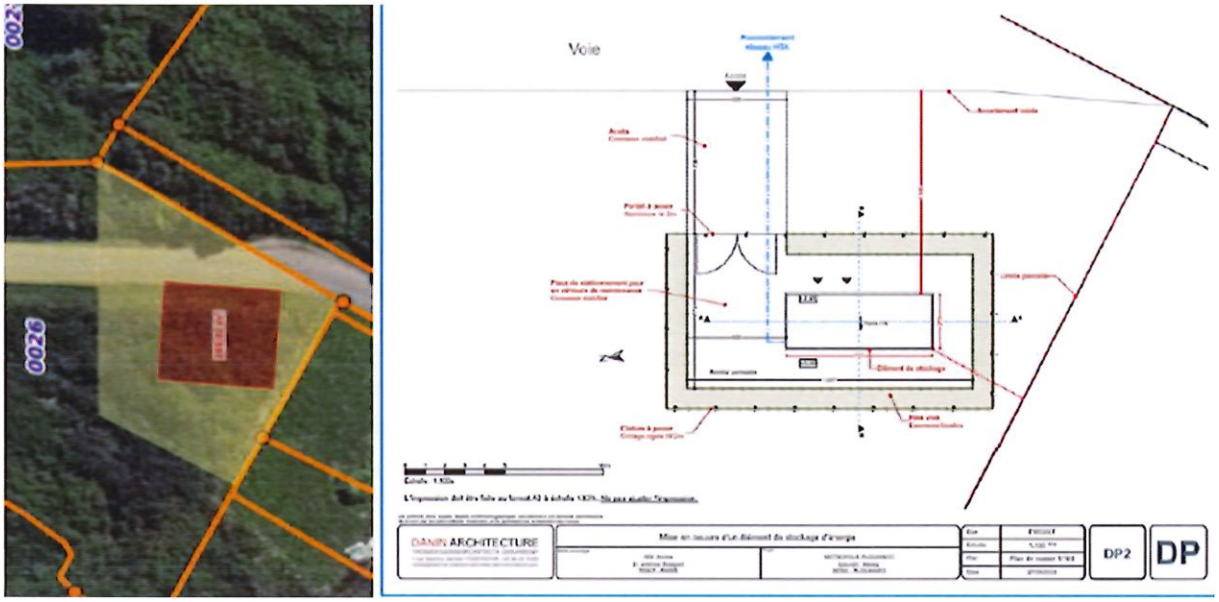
Compte-tenu d'une demande de modification spatiale de l'emplacement (élément de stockage à placer à 10 m de la voirie), un avenant doit être signé entre le Bailleur « Ville de Plouhinec » donne à bail au Preneur « NWJ MET 4 » qui accepte, le Site ci-après désigné :

- dans la parcelle cadastrale YI 26 d'une contenance de surface parcellaire d'environ 3790 m² sise MENEZ, 29780 Plouhinec.

Une surface nue d'environ 286 m² tel qu'elle figure sur le plan ci-dessous.

En complément, il est précisé que la délimitation exacte du site sera le cas échéant modifiée en fonction des contraintes techniques et que le plan modifié sera annexé par avenant aux présentes.

Le Preneur prendra les lieux dans l'état où ils se trouveront au jour de son entrée en jouissance.



Entendu l'exposé de Monsieur Rémy Le Coz,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve l'avenant présenté ci-dessus à la convention visée le 16 décembre 2024 par la délibération VP2024121616 avec la société NWJ MET ;

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC